

vendre. Ce sera peut-être avantageux pour l'Ontario, mais certainement pas pour les provinces qui recevront ces surplus. Cela démontre bien que le gouvernement fédéral se doit d'arrêter sur-le-champ un plan général applicable dans tout le pays pour la récupération et la destruction de tout stock de DDT.

Il faudrait avertir immédiatement les jardiniers, les propriétaires, et les autres personnes des dangers de déverser le DDT dans les égouts ou de le jeter dans les poubelles, même en petites quantités. Une fois que les gens sauront que l'emploi du DDT est interdit, ils chercheront à se conformer à la loi et à se débarrasser de ce qu'ils ont en main. Au cours des années, il est arrivé très souvent dans notre pays que des contenants supposément vides aient mis gravement en péril l'écologie de nos lacs et de nos rivières. Il y a eu un certain nombre de destructions massives de poisson dont la cause a été attribuée à de tels contenants de DDT dans lesquels il restait de faibles quantités du pesticide toxique, qui a fini par se répandre dans les cours d'eau et y a fait de grands ravages.

● (10.20 p.m.)

Par mes lectures, j'ai entendu parler de diverses méthodes recommandées pour disposer d'anciens stocks et contenants de DDT. Il y en a une grande variété, depuis l'enterrer dans le sol, à le lancer dans un ancien puit de mine sec. Il me semble qu'on ne devrait opter pour aucune méthode avant que les autorités soient absolument sûres qu'elle n'entraînera pas plus tard une pollution encore plus grande de notre milieu. C'est pourquoi j'exhorte le ministère responsable à donner sans tarder des directives formelles et constructives en la matière. D'autre part, ce qui presse le plus pour l'instant, c'est de trouver un moyen sûr et sensé de récupérer les stocks de DDT et de s'assurer qu'ils soient entreposés sans danger d'ici à ce qu'on ait décidé de la façon d'en disposer.

Sauf erreur, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont déjà pris des mesures pour les récupérer et en disposer. Je suis sûr qu'un certain nombre d'organismes ne seraient que trop heureux de collaborer et de veiller à ce qu'on récupère ces stocks et qu'on en dispose à bon escient. Les divers ministères, au niveau provincial et fédéral, avec l'aide d'organismes comme ceux qui s'occupent de pêche et de chasse, de la faune et ainsi de suite, auraient tôt fait d'organiser et de lancer des campagnes de récupération qui ne sauraient être que bénéfiques.

Par ailleurs, même si certaines provinces prendront des dispositions sans tarder, d'autres remettront peut-être à plus tard, et c'est pourquoi nous avons besoin de directives immédiates de la part des autorités fédérales. Il nous les faut avant que les fêtes de Noël ne battent leur plein. Voilà pourquoi, Monsieur l'Orateur, j'exhorte le ministre à s'y mettre au plus vite, si son ministère n'a pas déjà mis au point des projets dans ce sens. Le DDT a déjà fait beaucoup trop de tort à notre milieu et à notre écologie pour qu'on aille en risquer encore davantage par la main de ceux qui tentent tout simplement de se défaire de leurs stocks, que le gouvernement leur a interdit d'utiliser après le 1^{er} janvier prochain.

Je suis certain que le ministre nous fera part ce soir, d'une manière détaillée, des projets destinés à dégager une méthode à la fois sûre et salubre en vue de la récupération et de l'écoulement des grandes quantités de DDT aux mains des Canadiens à l'heure actuelle. J'ai la conviction que le public canadien apportera son concours à l'application de tout programme, quel qu'il soit, parce que nous sommes tous intéressés par l'amélioration de la qualité de notre environnement. Il est essentiel que le gouvernement fédéral annonce une politique déterminée et saine, non seulement en ce qui concerne la récupération et l'écoulement du DDT, mais encore en ce qui concerne tout emploi de ce pesticide qui continuerait à être autorisé. Il importe de poursuivre inlassablement les recherches, afin de trouver des produits de remplacement adéquats pour le DDT, qui en fin de compte nous permettraient de renoncer tout à fait à son emploi au Canada. En outre, il conviendrait que les autorités fédérales s'intéressent de plus près à un certain nombre d'autres pesticides qui, à mon sens, devraient, tout comme le DDT, figurer sur la liste des produits à interdire.

[Français]

M. Paul Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord vous féliciter de la façon très digne dont vous dirigez les délibérations de cette auguste assemblée et de toute la patience que vous témoignez envers les députés.

Quant à la question posée par l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Harding), le 25 novembre dernier, au sujet de l'utilisation des stocks de DDT accumulés par suite des restrictions apportées à l'emploi de cet insecticide, je répondrai, conformément à ce que